

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : 800-663-6965

Rapport public

Date d'émission du rapport : 14 février 2025

Numéro d'inspection : 2025-1042-0001

Type d'inspection :
Autre

Titulaire de permis : Wikwemikong Nursing Home Limited

Foyer de soins de longue durée et ville : Wikwemikong Nursing Home,
Wikwemikong

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : 13 février 2025

L'inspection concernait :

- Dossier en lien avec l'omission de présenter l'attestation annuelle requise concernant les plans de mesures d'urgence

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Plans de mesures d'urgence

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

paragraphe 270(3) du Règl. de l'Ont. 246/22

Attestation

Paragraphe 270(3) – Le titulaire de permis veille à ce que l'attestation soit présentée une fois par année au directeur.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que l'attestation requise concernant les plans de mesures d'urgence soit présentée annuellement à la directrice ou au directeur.

L'administratrice ou l'administrateur/la directrice ou le directeur des soins infirmiers a confirmé avoir rempli l'attestation, mais a indiqué ne pas avoir soumis le

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : 800-663-6965

formulaire à la directrice ou au directeur dans le délai imparti.

Examen du formulaire de l'attestation concernant les plans de mesures d'urgence;
entretien avec l'administratrice ou l'administrateur/la directrice ou le directeur des soins
infirmiers.